

<https://enseignants.se-unsas.org/Acceleration-de-la-reouverture-des-ecoles-pas-plus-vite-que-la-musique>



Accélération de la réouverture des écoles : pas plus vite que la musique

- Je suis... - Prof d'école -

Date de mise en ligne : vendredi 29 mai 2020

Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA - Tous droits réservés

Les annonces du gouvernement relatives à la phase 2 du déconfinement, présentées par le Premier ministre le 28 mai, ont été complétées pour les écoles et établissements par le ministre de l'Éducation nationale pour une mise en oeuvre à partir du 2 juin.

Les annonces à retenir pour l'école sont les suivantes :

- La France est désormais divisée en 2 zones, une zone verte et une zone orange (Île-de-France, Guyane et Mayotte), mais toutes les écoles devront rouvrir, quelle que soit leur zone.
- Le protocole sanitaire reste en vigueur sans modification.
- Toutes les familles qui le souhaitent doivent pouvoir scolariser leur enfant, au moins sur une partie de la semaine.
- Concernant les élèves en situation de handicap, le gouvernement a l'objectif que 100 % des Ulis soient ouvertes (mais le ministre n'a fait référence qu'aux Ulis, pas aux élèves en situation de handicap eux-mêmes, qu'ils relèvent d'Ulis ou non).

La réouverture des écoles se poursuit avec un élargissement du nombre d'élèves accueillis, mais dans le respect du protocole sanitaire qui demeure inchangé, tout comme les conditions d'accueil. Si le ministre a indiqué que 100% des écoles doivent être ouvertes, les dispositions prises par les équipes doivent permettre d'accueillir tous les élèves au cours de la semaine et non sur son ensemble. Il n'est pas question d'accueillir tous les élèves en même temps si cela n'est pas possible.

Pour les élèves décrocheurs, le ministre réaffirme la priorité sociale de leur retour à l'école. Mais une nouvelle fois, il laisse aux seuls enseignants (en omettant tous les autres personnels concernés) la responsabilité de les ramener vers l'école sans dire comment.

Le ministre s'est encore une fois montré très ambitieux sur le déploiement du dispositif 2S2C (sport, santé, culture, civisme), dispositif d'accueil organisé sur le temps scolaire en partenariat avec les collectivités territoriales. On peut voir dans ce discours volontariste un moyen de mettre la pression sur les collectivités qui, elles, ne se précipitent pas.

La question des enseignants qui font le choix de ne pas remettre leur enfant à l'école reste en suspens. Ces personnels, jusqu'à présent, sont considérés au même titre que ceux qui n'ont pas de solution de garde. Le SE-Unsa est intervenu pour demander que les dispositions actuelles perdurent.

L'avis du SE-Unsa

Pour le SE-Unsa, même si le nombre d'élèves accueillis a vocation à augmenter à partir du 2 juin (Jean-Michel Blanquer a parlé « d'accélérer la reprise de l'école »), ces annonces ne doivent pas impliquer un bouleversement précipité dans les organisations déjà pensées par les équipes. Les principes de souplesse, de progressivité et de scolarité partielle (nombre d'élèves et temps de présence en classe) répétés par le ministre doivent continuer à guider les équipes dans les choix d'organisation.

Le SE-Unsa continue à accompagner les équipes des écoles pour refuser les mesures précipitées, si des recteurs, DASEN ou IEN demandaient des changements pour la semaine prochaine suite à ces annonces. Si c'est le cas, contactez votre section locale du SE-Unsa.

>> Lire aussi :

<https://enseignants.se-unsa.org/2S2C-sport-sante-culture-civisme-a-defaut-de-presentation-la-place-a-toute>